

**MAXFORCE WHITE IC**Version 1 / B
10200007347

1/6

Date de révision: 13.03.2007

Date d'impression: 13.03.2007

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE**Informations sur le produit**

Nom commercial	MAXFORCE WHITE IC
Code du produit (UVP)	05178819
Utilisation	Insecticide
Société	Bayer CropScience s.a.-n.v. BG Bayer Environmental Science Louizalaan 143 Avenue Louise 1050 Brussel - Bruxelles Belgique
Téléphone	+32(0)2/535 63 11 (8u/h 00 tem/à 17u/h 00)
Téléfax	+32(0)2/534 35 76
Service responsable	Bayer Antwerpen Comm.V +32(0)3/540 30 70 (na/après 17u/h 00 en/et vóór/avant 8u/h 00)
Numéro de téléphone d'appel d'urgence	+32(0)70/245 245 (Antigifcentrum / Centre Antipoisons)

2. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS**Nature chimique**Appât (prêt à l'emploi) (RB)
Imidaclopride 2,15%**Composants dangereux**

Nom Chimique	No.-CAS / No.-EINECS	Symbole(s)	Phrase(s) de risque	Concentration [%]
Imidaclopride	138261-41-3	Xn	R22, R52	2,15

3. IDENTIFICATION DES DANGERS**Indications de risque pour l'homme et l'environnement**

Pas de dangers particuliers connus.

4. PREMIERS SECOURS**Conseils généraux**

La nature du produit dans son emballage commercial, rend improbable tout déversement. Toutefois dans le cas de quantités significatives déversées les mesures suivantes sont applicables. S'éloigner de la zone dangereuse. Maintien et transport en position latérale de sécurité. Enlever immédiatement tout vêtement souillé et le mettre à l'écart.

Contact avec la peau

Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.



MAXFORCE WHITE IC

Version 1 / B
10200007347

2/6

Date de révision: 13.03.2007
Date d'impression: 13.03.2007

Contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste. Faire appel à une assistance médicale en cas d'apparition d'une irritation qui persiste.

Ingestion

Ne PAS faire vomir. Rincer la bouche et faire boire de l'eau par petites gorgées. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.

Avis aux médecins

Traitement

Traiter de façon symptomatique.

Surveillance de l'appareil respiratoire, des paramètres cardiovasculaires.

En cas d'ingestion, procéder à un lavage d'estomac, puis administrer du charbon médicinal et du sulfate de soude.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyen d'extinction approprié

Eau pulvérisée
Dioxyde de carbone (CO₂)
Mousse
Sable

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie

En cas d'incendie, il peut y avoir dégagement de :
oxyde de carbone (CO)

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.
En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

Information supplémentaire

Limiter l'épandage des fluides d'extinction.
Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles

Éviter tout contact avec le produit répandu ou les surfaces contaminées.
Utiliser un équipement de protection individuelle.

Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas déverser dans les eaux de surface, les égouts et les eaux souterraines.

Méthodes de nettoyage

La nature du produit dans son emballage commercial, rend improbable tout déversement. Toutefois dans le cas de quantités significatives déversées les mesures suivantes sont applicables.

Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

Nettoyer à fond les objets et le sol souillés en respectant la réglementation sur l'environnement.

Absorber avec un agent inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure).

Conseils supplémentaires

Informations concernant les équipements de protection individuelle, voir chapitre 8.

Informations concernant l'élimination, voir chapitre 13.



MAXFORCE WHITE IC

Version 1 / B
102000007347

3/6
Date de révision: 13.03.2007
Date d'impression: 13.03.2007

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation

Conseils pour une manipulation sans danger
Utiliser uniquement en zone pourvue d'une ventilation avec extraction d'air appropriée.

Stockage

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs
Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé.
Conserver dans le conteneur original.
Entreposer dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées.

Précautions pour le stockage en commun
Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Stabilité au stockage
Température de stockage < 40 °C

Matériau approprié
PEhd (polyéthylène haute densité)
Polypropylène

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Paramètres de contrôle	Mise à jour	Base
Glycérine (Brouillard)	56-81-5	10 mg/m ³ (TWA)	10 2002	OEL (BE)

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire	Aucun équipement de protection respiratoire individuelle n'est normalement nécessaire. Les protections respiratoires ne doivent être utilisées que lors d'expositions de courte durée, après que toutes les mesures de réduction de l'exposition à la source ont été mises en place (par exemple un confinement et/ou une ventilation), de manière à maîtriser les risques résiduels. Veiller à toujours respecter les instructions du fabricant concernant le port et l'entretien des appareils respiratoires.
Protection des mains	Porter des gants nitrile estampillés CE ou équivalent (épaisseur minimum 0,4 mm). Les laver en cas de contamination. Les jeter lorsque la contamination externe ne peut pas être éliminée, lorsqu'ils sont percés ou contaminés à l'intérieur. Se laver les mains systématiquement avant de manger, boire, fumer ou d'aller aux toilettes.
Protection des yeux	Lunettes de sécurité

**MAXFORCE WHITE IC**Version 1 / B
10200007347

4/6

Date de révision: 13.03.2007

Date d'impression: 13.03.2007

Mesures d'hygiène

Détruire (brûler) les vêtements non nettoyables.

Enlever immédiatement les vêtements sales et ne les réutiliser qu'après un nettoyage complet.

Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

Entreposer séparément les vêtements de travail.

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**Aspect**

Forme	gel
Couleur	blanc à beige
Odeur	faible, caractéristique

Données de sécurité

pH	4,5 à 5 %
Inflammabilité (solide, gaz)	Le produit n'est pas facilement inflammable.
Température d'auto-inflammabilité	> 381 °C
Densité	env. 1,21 g/cm ³ à 20 °C
Hydrosolubilité	miscible
Sensibilité aux chocs	non sensible aux chocs
Explosivité	Non-explosif 92/69/CEE, A.14 / OCDE 113
Autres informations	Difficilement inflammable.

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactions dangereuses	Pas de réactions dangereuses si les recommandations de stockage et de manipulation sont respectées. Stable dans les conditions recommandées de stockage.
-----------------------	---

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë par voie orale	DL50 (rat) > 5.000 mg/kg
Toxicité aiguë par pénétration cutanée	DL50 (rat) > 5.000 mg/kg
Irritation de la peau	Pas d'irritation de la peau. (lapin)
Irritation des yeux	Pas d'irritation des yeux. (lapin)
Sensibilisation	Non sensibilisant. (cochon d'Inde) OCDE Ligne Directrice 406, Test de Buehler



MAXFORCE WHITE IC

Version 1 / B
102000007347

5/6

Date de révision: 13.03.2007
Date d'impression: 13.03.2007

Sensibilisation Non sensibilisant. (cochon d'Inde)
OCDE Ligne Directrice 406, Test de Magnusson & Kligman

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Effets écotoxicologiques

Toxicité pour le poisson CL50 (Truite arc-en-ciel (*Oncorhynchus mykiss*)) 211 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
La valeur fournie concerne la matière active technique imidaclopride.

Toxicité pour les daphnies CE50 (Puce aquatique (*Daphnia magna*)) 85 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
La valeur fournie concerne la matière active technique imidaclopride.

Toxicité pour les algues CE50 (*Desmodesmus subspicatus*) > 10 mg/l
Taux de croissance Durée d'exposition: 72 h
La valeur fournie concerne la matière active technique imidaclopride.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Produit

Sous réserve d'observer les règlements en vigueur et, le cas échéant, après accord avec le service de collecte et les autorités compétentes, le produit peut être transporté sur une décharge ou dans une installation d'incinération.

Emballages contaminés

L'emballage rincé peut être évacué en décharge ou incinéré, si les réglementations locales le permettent.
Les récipients non totalement vidés doivent être éliminés comme des déchets dangereux.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Produit non dangereux au sens des réglementations nationales et internationales de transport de matières dangereuses.

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Classement et étiquetage conformément à la Directive Européenne 1999/45/CE (relative à la classification, à l'emballage et à l'étiquetage des préparations dangereuses) et à ses amendements.

Classification:

Non soumis à étiquetage réglementaire

Classification et étiquetage suivant la législation belge et luxembourgeoise :

**MAXFORCE WHITE IC**Version 1 / B
102000073476/6
Date de révision: 13.03.2007
Date d'impression: 13.03.2007

Phrase(s) S

S 2	Conserver hors de la portée des enfants.
S13	Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.
S20/21	Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
S35	Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage.

Etiquetage exceptionnel

Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement.
Eviter le rejet dans l'environnement. Respecter les instructions sur l'étiquette.

Information supplémentaire

Classement OMS : III (Peu dangereux)

Législation nationaleNuméro d'autorisation 3299
(Belgique) :**16. AUTRES INFORMATIONS****Autres informations**

Texte des phrases R mentionnées au chapitre 2:

R22	Nocif en cas d'ingestion.
R52	Nocif pour les organismes aquatiques.

Le classement indiqué à la section 15 de cette fiche de données de sécurité, a pour base la directive européenne 1999/45/CE sur les Préparations Dangereuses (et ses adaptations). Cette directive doit être mise en oeuvre dans les Etats-Membres de l'Union Européenne au plus tard le 30 Juillet 2004 pour les préparations pesticides.

Les informations données dans la présente fiche sont conformes aux dispositions de la Directive 1991/155/CEE modifié. Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Les informations données satisfont aux dispositions réglementaires communautaires en vigueur. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementaires nationaux en vigueur.

Cette fiche complète la notice technique d'utilisation mais ne la remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances et les principaux textes législatifs et réglementaires relatifs au produit et promulgués à la date de conception du document.

Les modifications par rapport à la dernière version sont mises en évidence en marge. Cette version remplace toutes les éditions précédentes.